



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-014 / 7-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 21 mars 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, D. ZAMBON.

**Représentés :** B. GATTAZ, J. ROBERT, L. TRICOLI.

**Absents :** N. CHARLETY, J. VIAL.

La secrétaire de séance désignée est Chantal STELLA.

---

**OBJET : FINANCES / BUDGET PRIMITIF : Vote du budget primitif 2019 budget général**

---

Rapporteur : Yves Allardin

**EXPOSE :** Le Budget Primitif 2019 est soumis au Conseil Municipal pour approbation conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1611-1 et suivants.

Il est rappelé que par délibération en date du 22 décembre 1995, le principe d'un vote du Budget Principal par fonction a été retenu.

Le 6 février 2019, conformément aux dispositions de la loi 92.128 du 6 février 1992, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2019.

L'équilibre du Budget Principal, pour l'exercice 2019, s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	25 928 081,00	25 928 081,00
Section d'investissement	12 623 155,00	12 623 155,00
<b>TOTAL BUDGET 2019</b>	<b>38 551 236,00</b>	<b>38 551 236,00</b>

... / ...

Le Budget Principal est voté **par chapitre**, en fonctionnement comme en investissement, avec les opérations suivantes :

**Opérations inscrites au budget principal :**

- n° 18 : Restauration de l'église St Bruno ;
- n° 24 : Centre Social Charles Béraudier ;
- n° 25 : Groupe scolaire Jean Moulin ;
- n° 26 : projet Mille Pas

Il s'agit d'opérations entrant dans le cadre d'autorisations de programme et faisant l'objet d'une délibération spécifique (APCP).

Un rapport d'analyse est joint aux documents budgétaires visant à expliquer les grandes lignes du Budget Primitif 2019.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 19 mars 2019 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le budget primitif 2019 du budget principal de la Ville de VOIRON joint à la présente délibération.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par **24 voix POUR - 7 ABSTENTIONS** (R. REVIL, L. TRICOLI, A. GERVASI, J-L. BALLY, A. FAVIER, A. COLLIN, Y. AIFA)  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,  
  
Julien POLAT



# RAPPORT D'ANALYSE

## Examen et vote du budget primitif 2019

---

L'analyse du budget primitif est conduite par rapport au budget primitif précédent et sur les derniers exercices pour mesurer l'évolution en masse et en contenu sur une période de référence identique, à savoir un exercice budgétaire. Toutefois, il est important de préciser que les crédits ne sont jamais reconduits systématiquement, mais qu'ils sont réajustés en fonction du réalisé et des nouvelles données de contexte.

Un diaporama reprend les principaux tableaux et graphiques de la présente analyse, et vous expose les données financières essentielles selon le schéma habituel à savoir :

1. **Éléments de contexte et de méthodologie**
  
2. **Analyse de la section de fonctionnement :**
  - les recettes
  - les dépenses
  - l'épargne
  
3. **Analyse de la section d'investissement :**
  - les investissements réalisés par la ville
  - le financement de l'investissement
  
4. **Les budgets annexes**
  
5. **Evolution et structure de l'endettement**

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET DE MÉTHODOLOGIE

Le budget 2019 de la ville de Voiron a été élaboré dans un contexte de fortes contraintes financières. Malgré les efforts fournis par les collectivités territoriales sur la période 2014-2017 au travers de la contribution au redressement des finances publiques, les dispositions de la Loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 font état d'économies supplémentaires (13Md€) à réaliser sur cinq ans (limitation de l'évolution de la dépense, ratio d'endettement renforcé...).

En réponse à ce contexte contraint et incertain, la recherche du maintien des fondamentaux budgétaires de la ville de Voiron est réaffirmée et ce dans la continuité des nombreux efforts engagés sur les exercices précédents. C'est dans ce sens que la préparation budgétaire 2019 a été conduite.

### 1 CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET 2019

Ces éléments sont issus du ROB (rapport d'orientations budgétaires) présenté lors du conseil municipal du 6 février 2019.

#### *LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022*

La cinquième loi de programmation poursuit comme principal objectif un retour vers l'équilibre structurel et la réduction du ratio de dette publique. Le résultat attendu pour la France est de sortir de la procédure de déficit excessif ouverte à son encontre. **Il en découle, depuis 2018, un effort d'économies demandé à toutes les administrations publiques en vue de réduire la dépense publique de 50 Md€, sachant que les collectivités locales contribuent pour leur part à hauteur de 13Md€ (soit près de 20% de l'effort demandé).**

L'article 13 fixe les objectifs suivants :

- **un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur et incluant l'inflation, de 1.2 % sur la période 2018-2022.**
- **un objectif de réduction du besoin de financement** (entendu comme les emprunts minorés des remboursements) **à hauteur de 13Md€, soit 2.6Md€/an.** Il en résulte que l'autofinancement dégagé devra prioritairement être consacré au financement des investissements, de manière à réduire le recours à l'emprunt.

Un mécanisme de contractualisation entre le Préfet et 322 collectivités locales a été mis en place au cours de l'année 2018 en vue d'assurer le respect de cette trajectoire.

Toutefois, toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération intercommunale doivent tendre vers ces objectifs : dans ce cas, la préconisation est non obligatoire et n'implique à ce jour aucune pénalité. L'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) reste purement indicatif et sans valeur contraignante pour les collectivités non soumises à la contractualisation.

## **LOI DE FINANCES 2019**

### **Hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales :**

- la **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** est maintenue à son niveau de 2018, tout en tenant compte du **renforcement de la péréquation envers les communes (DSU et DSR) pour 180M€.**

**Stabilité, également, pour les dotations de soutien à l'investissement**, avec 1Md€ fléchés sur la dotation d'équipement des territoires ruraux, 570M€ pour la dotation de soutien à l'investissement local, et 150M€ pour la dotation politique de la ville.

- **les variables d'ajustement** : si les dotations tendent vers une relative stabilité, la LFI 2019 poursuit toutefois la minoration des variables d'ajustement au travers des fonds départementaux de taxe professionnelle.

### **Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

Une automatisation du versement de cette compensation devait être mise en place en 2019 afin de gagner en réactivité et de limiter la lourdeur administrative de traitement : cette automatisation est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par ailleurs, la prévision d'exécution du fonds fait apparaître une hausse d'environ 37M€ qui se justifie par la poursuite prévisible de la reprise de l'investissement locale amorcée en 2017, en lien notamment avec le cycle électoral.

### **Mesures sur la fiscalité locale**

La LFI 2019 ne prévoit pas d'importantes dispositions spécifiques à la fiscalité locale dans la mesure où un **projet de loi spécifique est annoncé au printemps 2019**. A noter **cependant la poursuite du mouvement de baisse progressive de la taxe d'habitation** : après une première diminution de 30 % au 1<sup>er</sup> octobre 2018, le dégrèvement est portée à 65 % en 2019 (suppression à l'horizon 2020 pour les contribuables concernés).

Le texte prévoit le maintien de l'exonération de la demi-part des veufs et du dégrèvement qui s'y rattache.

## **2 MÉTHODOLOGIE ET ARBITRAGES**

En réponse à ce contexte contraint, la recherche du maintien des fondamentaux budgétaires de la ville de Voiron est réaffirmée et ce dans la continuité des nombreux efforts engagés sur les exercices précédents.

C'est dans ce sens que la préparation budgétaire 2019 a été conduite. Cela se traduit par la poursuite :

- d'un encours de dette maîtrisé ;
- d'un autofinancement positif ;
- de taux d'imposition inchangés.

Concernant les investissements, l'année 2019 verra la maturité d'un certain nombre de grands projets d'investissements tels que, de manière non exhaustive :

- les travaux de rénovation de la Maison Mille Pas et ses abords, destinées à accueillir une offre hôtelière et de restauration nouvelle ;
- les aménagements destinés à améliorer le cadre de vie (réfection de la rue du Placyre, réhabilitation de l'avenue de Paviot, réfection du Parvis de l'Église et de la placette Georges Frier, etc.) ;
- la rénovation de l'école Jean Moulin.

## **3 STRUCTURE DU BUDGET 2019**

Le budget de la ville de Voiron est constitué :

- d'un budget principal en M14 ;
- de trois budgets annexes :
  - celui des Pompes Funèbres en M4, assujetti à la TVA,
  - celui de la restauration en M14 ;
  - celui des parkings en M4, assujetti à la TVA.

## ANALYSE DU BUDGET 2019

### 1 ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dont 242 000€ de dépenses nouvelles incontournables. Soit une évolution du chapitre 011 retraitée de ces dépenses de +1,4 %.

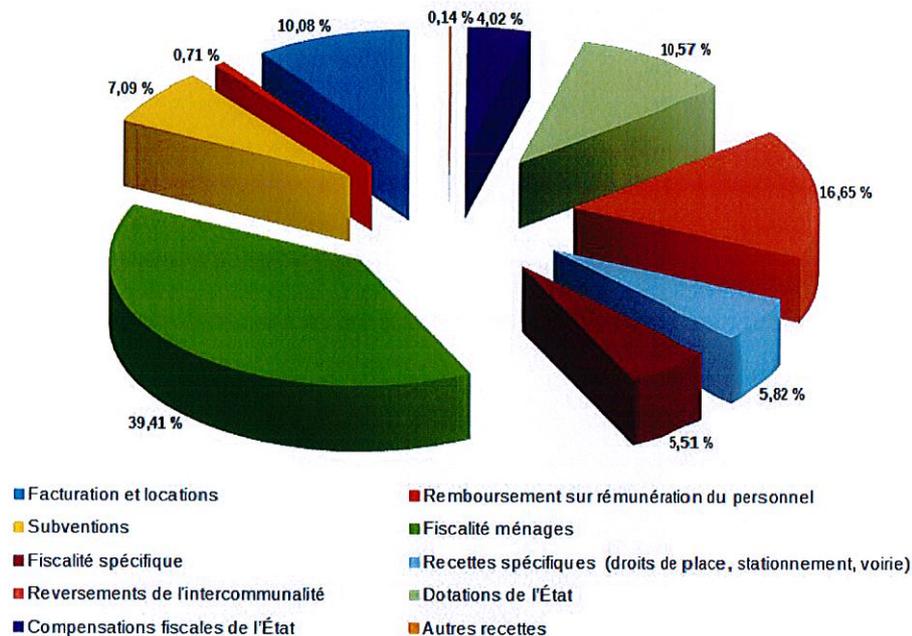
Dont :  
 PPCR (50 000€) ;  
 GVT (150 000€) ;  
 réciprocité (100 000€) ;  
 soit une évolution du chapitre 012 retraitée de ces dépenses de +0,53%.

	Données brutes			
	BP 2018	BP 2019	Evolution	Variation
<b>Charges à caractère général</b>	<b>5 000 508</b>	<b>5 332 553</b>	<b>332 045</b>	<b>6,64%</b>
Masse salariale	15 666 401	16 050 000	383 599	2,45%
Autres charges de gestion courantes	308 001	266 644	-41 357	-13,43%
Subventions associations	770 300	801 179	30 879	4,01%
Subventions au BA Parkings	164 667	160 000	-4 667	-2,83%
Subvention au CCAS	945 000	945 000	0	0,00%
Participations obligatoires	676 870	663 034	-13 836	-2,04%
Charges financières	173 450	180 500	7 050	4,06%
Charges exceptionnelles	55 310	34 190	-21 120	-38,18%
Autres chap 014	12 050	12 000	-50	-0,41%
FPIC	80 000	70 000	-10 000	-12,50%
<b>Sous Total : Dépenses réelles</b>	<b>23 852 557</b>	<b>24 515 100</b>	<b>662 543</b>	<b>2,78%</b>
Opérations d'ordre	938 400	940 000	1 600	0,17%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>24 790 957</b>	<b>25 455 100</b>	<b>664 143</b>	<b>2,68%</b>

	Données brutes			
	BP 2018	BP 2019	Evolution	Variation
<b>Facturation et locations</b>	<b>2 488 746</b>	<b>2 610 617</b>	<b>121 871</b>	<b>4,90%</b>
Remboursement sur rémunération du personnel	184 800	185 000	200	0,11%
Subventions	1 803 140	1 836 224	33 084	1,83%
Fiscalité ménages	9 924 490	10 205 200	280 710	2,83%
Fiscalité spécifique	1 392 760	1 426 200	33 440	2,40%
<b>Recettes spécifiques (droits de place, stationnement, voirie)</b>	<b>1 347 000</b>	<b>1 507 000</b>	<b>160 000</b>	<b>11,88%</b>
Reversements de l'intercommunalité	4 303 035	4 311 340	8 305	0,19%
Dotations de l'État	2 696 000	2 738 300	42 300	1,57%
Compensations fiscales de l'État	976 536	1 042 100	65 564	6,71%
Autres recettes	27 700	36 100	8 400	30,32%
<b>Sous Total : Recettes réelles</b>	<b>25 144 207</b>	<b>25 898 081</b>	<b>753 874</b>	<b>3,00%</b>
Amortissements et travaux en régie	20 000	30 000	10 000	50,00%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 164 207</b>	<b>25 928 081</b>	<b>763 874</b>	<b>3,04%</b>

Dont 51 k€ de recettes non reconductibles liées à FTNO, soit une évolution retraitée à +2,8 %

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Un descriptif détaillé par poste est disponible dans l'analyse ci-dessous.

### [La fiscalité ménages](#)

Les contributions directes (art.73111) résultent de l'application des taux votés par la collectivité locale aux bases fiscales imposées.

Pour 2019, la ville de Voiron maintient les mêmes taux qu'en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation (TH) : 13.41 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 24.62 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 63.28 %

Concernant les prévisions d'évolution des bases d'imposition, l'indice des prix associé à la loi de finances 2019 est de + 1.6 % (1,6 % au moment du projet de loi, en définitive, l'indice sera de + 2,2%). Les prévisions de valorisation des bases fiscales sur 2019 tiennent compte de cette prévision, en plus d'une hypothèse d'évolution physique.

Les produits fiscaux inscrits au budget primitif 2019 sont les suivants :

	Prévision Bases 2019	Taux 2019	Prévision Produit 2019
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
Taxe habitation (TH)	26 472 782	13,41%	3 550 000
Taxe foncier bâti (TFB)	26 807 474	24,62%	6 600 000
Taxe foncier non bâti	87 212	63,28%	55 188
Taxe friches commerciales		15,00%	50 000

#### Fiscalité spécifique

Il s'agit essentiellement des recettes fiscales liées aux droits d'enregistrement, à la taxe sur la consommation finale d'électricité et à la taxe locale sur la publicité extérieure. Au vu des difficultés d'évaluation, il a été prévu une évolution prudente de ces recettes. **Ces recettes sont stabilisées par rapport au budget primitif 2018, hormis les droits d'enregistrement qui enregistrent une progression de +70 000€.**

La **taxe sur les friches commerciales mise en œuvre en 2018** est également analysée comme une fiscalité spécifique : **elle a été évaluée à 50 000 €** contre 100 000€ au précédent budget primitif 2018 au vu du réalisé 2018 (40 000 € environ).

#### Recettes assimilées à la fiscalité (recettes spécifiques)

Il s'agit des droits de place (foires et marchés), des droits de stationnement (horodateurs parkings de surface) et des droits de voirie (occupation du domaine publique). **Ces recettes sont en hausse du fait d'une dynamisme important sur les droits de stationnement : la hausse est estimée à 160 k€.**

#### Reversements de fiscalité de l'intercommunalité : AC (attribution de compensation) et DSC (dotation de solidarité communautaire)

Pour 2019, la dotation de solidarité communautaire (DSC) des communes devrait évoluer de sorte à **compenser la subvention versée au titre de la protection des animaux errants, pour un montant de 37 772€ à l'échelle du Pays Voironnais, dont 8 242 € pour Voiron.** En synthèse, les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire ont évolué de la façon suivante :

	AC 2016 (A)	Charge retenue lecture publique	Charge retenue Centre de Planification	Charge retenue Plan Local d'Insertion par l'Emploi	AC 2017 = AC 2018 = <b>AC 2019</b>
VOIRON	4 253 752 €	417 494 €	11 568 €	12 450 €	3 812 240

DSC 2016	Fonds doc lecture publique	Aires d'Accueil des Gens du Voyage	DSC 2017 = DSC 2018	Fonds d'aide aux communes	Fourrière animale	DSC 2019
591 362	62 937	37 630	490 795	0	8 242	499 037

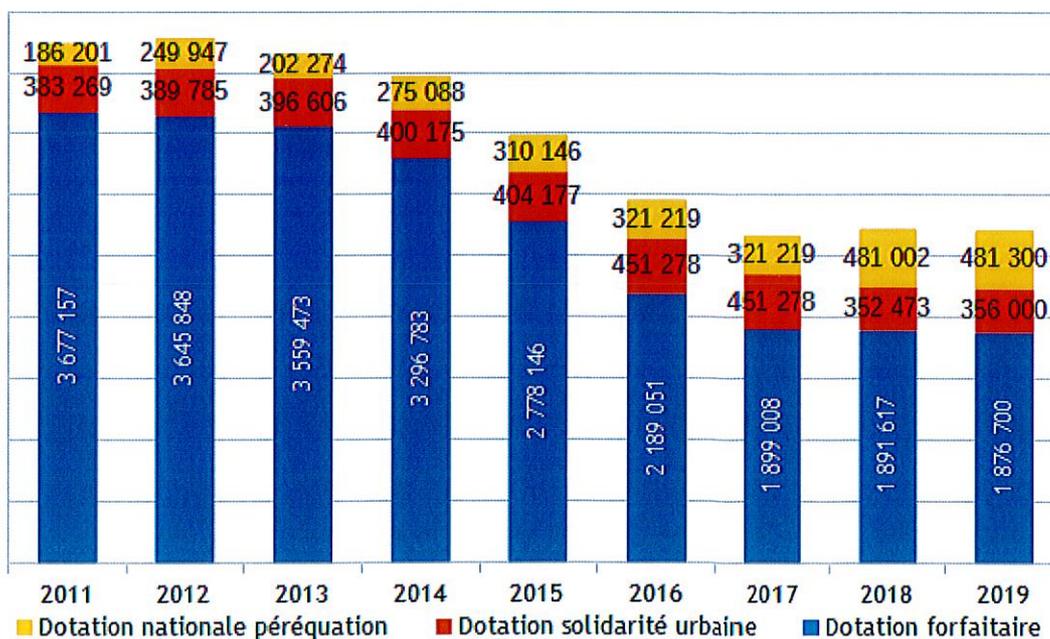
### Dotations de l'État et compensations fiscales

La loi de finances 2019 prévoit un **maintien « global » de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** à son niveau de 2018 (hors écrêtement), tout en tenant compte du **renforcement de la péréquation**.

Concernant les autres concours financiers versés par l'État :

- les allocations compensatrices de taxes foncières et d'habitation ont été calculées à partir des bases exonérées N-1 ;
- le fonds départemental de taxe professionnel poursuit sa baisse, conformément à l'enveloppe nationale votée en loi de finances.

	Produit 2018 Notifié	Produit 2019 (arrondi)
Dotation forfaitaire	1 891 617	1 876 700
Dotation de péréquation	352 473	356 000
Dotation solidarité urbain	481 002	481 300
Fonds départemental TP	609 597	518 100
Compensation TH	468 867	490 000
Compensation TF	36 266	34 000



### Facturations et locations (y compris recettes de facturation liées à la masse salariale)

Les prévisions de recettes de facturation ont été établies sur la base des évolutions tarifaires adoptées en conseil municipal. La DEEJF (direction enfance éducation jeunesse famille) est la direction qui enregistre le plus de recettes facturées.

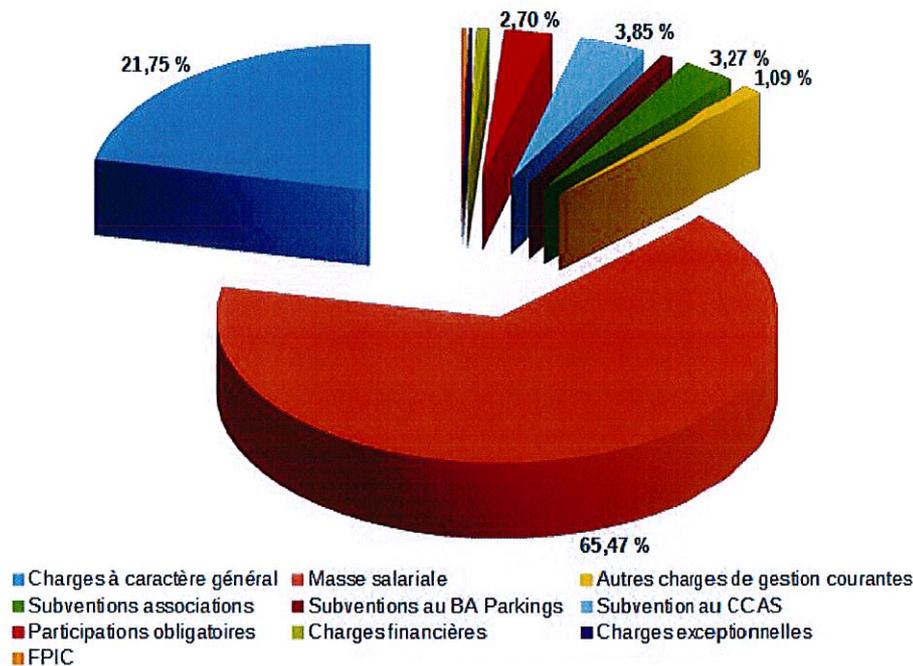
La revalorisation de la tarification pour le budget primitif 2019 a été fixée à 1,5 % pour l'ensemble des services municipaux.

### Subventions de fonctionnement reçues

Les subventions et participations inscrites au sein du budget primitif du budget principal évoluent de +1,46 % et s'établissent à plus de 1.8M€.

Celles-ci proviennent essentiellement de la Caisse d'allocations familiales (1 400K€), notamment sur les secteurs « enfance », « famille », « jeunesse » et « loisirs » (en lien avec la prestation de service ordinaire), puis de l'État (266K€) et dans une moindre mesure du Département (83K€) et de la région (11.7K€).

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Un descriptif détaillé par poste est disponible dans l'analyse ci-dessous.

### [La masse salariale](#)

La masse salariale est le premier poste de dépenses de fonctionnement de la commune. Au budget primitif 2018, elle représentait 15 666 401 €, et est anticipée au BP 2019 à 16 050 000 €, soit une **augmentation de + 2,45 %**.

Cette augmentation de 383 599 € se décompose de la manière suivante :

- reprise de la réforme nationale Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) : + 50K€ ;
- glissement vieillesse technicité, avancements de grades et promotions : + 150K€ ;
- enveloppe « réciprocité » afin de bonifier la politique sociale (tickets restaurant, aide à la complémentaire santé) et améliorer le régime indemnitaire du personnel dans le respect de la Réforme du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : + 100K€ ;

Soit une évolution retraitée de ces dépenses ramenée à **+0,53 % correspondant à une variation des effectifs (effet noria, recrutements)**

### Les charges à caractère général

Les charges à caractère général du budget principal évoluent de + 332K€ par rapport au budget primitif 2018 en raison essentiellement :

- d'un projet exceptionnel non reconduit d'une année sur l'autre : le projet « fly to New-Orleans », qui pèse pour 126 500 €, et dont une partie a été financée en 2018 ;
- de nouveautés telles que la prestation à la SACPA (fourrière animale) pour 23 k€, la mise en place du service dédié aux commerces pour 34 k€, mais également les frais liés aux nouveaux locaux à l'espace CEVE pour 58 k€ ;

Sans ces éléments, l'évolution est limitée à +75.3 k€, soit +1.4 %.

### Les subventions et participations obligatoires versées

Ce poste enregistre une hausse globale de 12,3 k€ répartie de la façon suivante :

- **hausse de 30,8 k€ des subventions aux associations** essentiellement en raison d'une subvention supplémentaire de 32 000 € versée à la MJC Mosaïque pour renforcer le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) ;
- **hausse de la contribution au SDIS (service départemental d'incendie et de secours) : +9,8 k€ ;**
- **baisse de 4,6 k€ de la subvention d'équilibre au budget annexe parcs de stationnement** qui enregistre une diminution de ses charges financières et d'exploitation.

À noter le maintien de la subvention au CCAS à un niveau de 945 000 €.

### Les autres charges de gestion courante

Ce poste enregistre essentiellement les indemnités versées aux élus. Jusqu'en 2018, il enregistrait également la participation au festival du cirque. La baisse constatée de 41,3 k€ de ce poste est donc liée à :

- **la fin du festival du cirque sur Voiron et donc une « économie » de 65 k€ sur la participation versée ;**
- la hausse de certaines cotisations sur les indemnités des élus et l'inscription d'une enveloppe de formation pour les élus de 6 k€ dès le budget primitif.

## LES SOLDES D'ÉPARGNE

Les facteurs d'évolution développés précédemment peuvent être synthétisés dans l'analyse financière des niveaux d'épargne. **Ces différents indicateurs permettent d'analyser la situation financière de la commune au BP 2019.**

L'analyse financière s'éloignant de l'aspect strictement budgétaire, seules les opérations réelles seront retenues dans le calcul.

Libellé	2016	2017	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	24 666 958	23 476 852	23 679 107	24 334 600
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	26 494 887	25 087 070	25 144 207	25 898 081
<b>Épargne de gestion</b>	<b>1 827 929</b>	<b>1 610 218</b>	<b>1 465 100</b>	<b>1 563 481</b>
Intérêts de la dette	160 550	153 000	173 450	180 500
<b>Épargne brute</b>	<b>1 667 379</b>	<b>1 457 218</b>	<b>1 291 650</b>	<b>1 382 981</b>
Capital de la dette	1 368 000	1 450 000	1 132 000	1 245 000
<b>Épargne nette au budget primitif</b>	<b>299 379</b>	<b>7 218</b>	<b>159 650</b>	<b>137 981</b>
<i>Épargne nette réellement constatée au CA</i>	<i>870 361</i>	<i>427 976</i>	<i>668 000</i>	
			<i>estimation</i>	
Encours de dette	9 986 613	12 141 491	11 019 105	12 588 043
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>5,99</b>	<b>8,33</b>	<b>8,53</b>	<b>9,10</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>6,3%</b>	<b>5,8%</b>	<b>5,1%</b>	<b>5,3%</b>

Les données du tableau ci-dessus sont les données au budget primitif

L'épargne de gestion, différence entre les produits et les charges de fonctionnement avant remboursement de la dette, s'élève à **1,56 M€**. Ce solde est prioritairement affecté au remboursement de l'annuité de la dette. Elle est en hausse de 98 k€ par rapport à 2018, il y a donc une légère inversion de l'effet de ciseaux sur les charges de gestion courante.

L'épargne nette, différence entre les produits et les charges de fonctionnement après remboursement de la dette (capital et intérêts), s'élève à **137 k€**, soit un niveau **légèrement inférieur à 2018**. L'effet de ciseaux se retrouve donc sur l'épargne nette : le désendettement de 2017 a permis de réemprunter sur 2018, le capital remboursé sur 2019 est donc en hausse.

**Le taux d'épargne se maintient à un niveau à améliorer.** Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

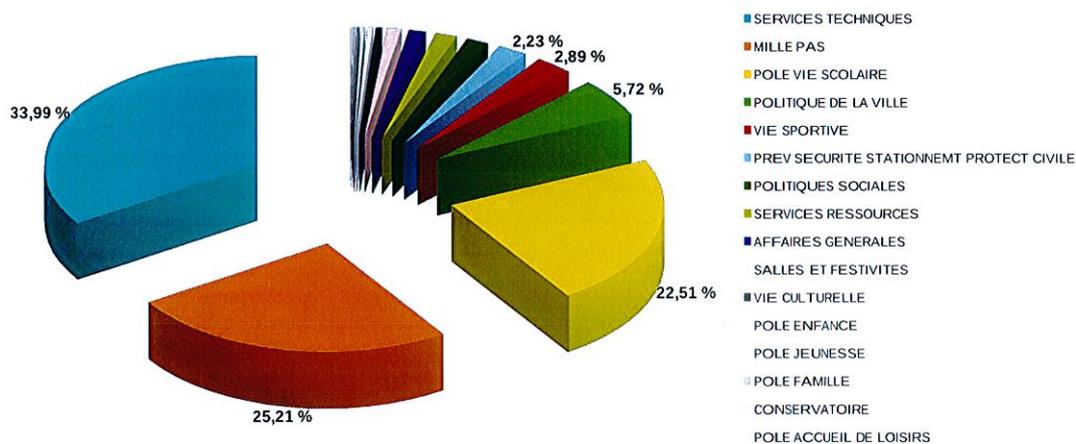
**Malgré une hausse de l'épargne brute, la capacité de désendettement est en hausse en raison de l'augmentation de l'encours.** Ce niveau se rapproche du seuil d'alerte de 10 années, corrélé à la capacité à continuer à dégager un autofinancement sur le long terme.

## 2 ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENTS

Globalement, les dépenses d'équipements évoluent de la façon suivante par rapport au budget primitif 2018 :

	Budget primitif 2018	Budget primitif 2019	Evolution
<b>Dépenses d'équipement</b>	6 596 693 €	10 620 555 €	4 023 862 €
<b>Autres (reversement PAE et TA) et cautions</b>	33 660 €	727 600 €	693 940 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 630 353 €</b>	<b>11 348 155 €</b>	<b>4 717 802 €</b>
<b>Subventions</b>	364 549 €	4 178 940 €	3 814 391 €
<b>Amendes</b>	200 000 €	20 000 €	-180 000 €
<b>TA (taxe d'aménagement)</b>	864 000 €	625 000 €	-239 000 €
<b>PAE (programme d'aménagement d'ensemble)</b>	771 943 €	315 100 €	-456 843 €
<b>FCTVA (fonds de compensation de la TVA)</b>	516 000 €	500 000 €	-16 000 €
<b>Autres CAUTION</b>	52 694 €	3 300 €	-49 394 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 769 186 €</b>	<b>5 642 340 €</b>	<b>2 873 154 €</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 861 167 €</b>	<b>5 705 815 €</b>	<b>1 844 648 €</b>
<b>Cessions</b>	1 002 000 €	298 000 €	-704 000 €
<b>NET des cessions</b>	<b>2 859 167 €</b>	<b>5 407 815 €</b>	<b>2 548 648 €</b>

La répartition des investissements est la suivante :



Direction (L)	Service (L)	Mt inscription
AFFAIRES GENERALES	CIMETIERE	39 700,00
	HOTEL DE VILLE	13 750,00
	IMMEUBLES RAPPORT TTC	83 000,00
	PROJET MILLE PAS HT	2 186 000,00
<b>AFFAIRES GENERALES</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 322 450,00</b>
CONSERVATOIRE	CONSERVATOIRE - FRAIS GENERAUX	18 270,00
<b>CONSERVATOIRE</b>	<b>Somme :</b>	<b>18 270,00</b>
POLE ACCUEIL DE LOISIRS	ALSH CHIRENS	15 000,00
<b>POLE ACCUEIL DE LOISIRS</b>	<b>Somme :</b>	<b>15 000,00</b>
POLE ENFANCE	MULTI ACCUEIL DU COLOMBIER	12 300,00
	MULTI ACCUEIL DU PARC	25 200,00
	RELAIS ASSIST MATERNELLE	8 730,00
<b>POLE ENFANCE</b>	<b>Somme :</b>	<b>46 230,00</b>
POLE FAMILLE	BALTISS	500,00
	BERAUDIER	12 000,00
	BRUNETIERE	9 500,00
<b>POLE FAMILLE</b>	<b>Somme :</b>	<b>22 000,00</b>
POLE JEUNESSE	COORDINATION JEUNESSE - FRAIS GENERAUX	25 000,00
	MJC MOSAIQUE ET ANNEXES	5 000,00
<b>POLE JEUNE SSE</b>	<b>Somme :</b>	<b>30 000,00</b>
POLE VIE SCOLAIRE	EDUCATION ET SCOLAIRE	2 397 900,00
<b>POLE VIE SCOLAIRE</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 397 900,00</b>
POLITIQUE DE LA VILLE	POLITIQUE DE LA VILLE - FRAIS GENERAUX	609 000,00
<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	<b>Somme :</b>	<b>609 000,00</b>
POLITIQUES SOCIALES	EHPAD	76 000,00
	FLPA	104 500,00
<b>POLITIQUES SOCIALES</b>	<b>Somme :</b>	<b>180 500,00</b>
PREV SECURITE STATIONNEMT PROTECT CIVILE	POLICE MUNICIPALE	16 200,00
	STATIONNEMENT	20 200,00
	VIDEOPROTECTION CSU	201 060,00
<b>PREV SECURITE STATIONNEMT PROTECT CIVILE</b>	<b>Somme :</b>	<b>237 460,00</b>
SALLES ET FESTIVITES	CENTRE NATURE ET LOISIRS	68 000,00
	FESTIVITES	23 000,00
	MAISON DES ASSOCIATIONS	9 500,00
	SALLE DES FETES	3 200,00
	SALLES - FRAIS GENERAUX	10 000,00
<b>SALLES ET FESTIVITES</b>	<b>Somme :</b>	<b>113 700,00</b>
SERVICES RESSOURCES	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE - FRAIS GENERAUX	4 500,00
	FINANCES - FRAIS GENERAUX	2 000,00
	INFORMATIQUE - FRAIS GENERAUX	150 000,00
	PERSONNEL NON VENTILE	3 000,00
	SECRETARIAT GENERAL	20 000,00
<b>SERVICES RESSOURCES</b>	<b>Somme :</b>	<b>179 500,00</b>
SERVICES TECHNIQUES	ADMINISTRATION TECHNIQUE	303 520,00
	CADRE DE VIE	1 237 400,00
	CENTRE TECHNIQUE - FRAIS GENERAUX	156 100,00
	MECANIQUE	3 200,00
	POLE ENTRETIEN	6 000,00
	URBANISME ET FONCIER	25 000,00
	VOIRIE ET ACCESSOIRES VOIRIE	2 359 900,00
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>	<b>Somme :</b>	<b>4 091 120,00</b>
VIE CULTURELLE	EDIFICE CULTUELS	18 000,00
	MUSEE MAINSSIEX	20 153,00
	POLITIQUE CULTURELLE - FRAIS GENERAUX	11 000,00
<b>VIE CULTURELLE</b>	<b>Somme :</b>	<b>49 153,00</b>
VIE SPORTIVE	GYMNASSE ET EQUIP COUVERTS - FRAIS GENERAUX	65 312,00
	PISCINE - FRAIS GENERAUX	54 100,00
	STADES - FRAIS GENERAUX	188 860,00
<b>VIE SPORTIVE</b>	<b>Somme :</b>	<b>308 272,00</b>
		<b>10 620 555,00</b>

Financement des investissements

Les dépenses d'équipements sont financées de la façon suivante :

Financement des équipements 2019	11 348 155 €	2018	
Épargne restante (virement + amortissements) après remboursement en capital de la dette	137 981 €	1,2%	2,4%
FCTVA	500 000 €	4,4%	7,8%
Cessions	298 000 €	2,6%	15,1%
Subventions	4 178 940 €	36,8%	5,5%
Autres (amendes, TA, PAE...)	963 400 €	8,5%	28,5%
<b>Emprunt</b>	<b>5 269 834 €</b>	<b>46,4%</b>	<b>23,6%</b>

L'épargne nette disponible ne finance que 1,2 % des équipements, ce qui est très faible. Le financement est donc assuré par des recettes propres à la section d'investissement (FCTVA, cessions de patrimoines, subventions, amendes et taxes d'urbanisme). A noter un volume élevé de dépenses subventionnées, qui ne permet cependant pas de limiter le recours à l'emprunt en raison d'une baisse des cessions de patrimoine.

L'emprunt d'équilibre de 5,3 M€ se décompose de la façon suivante :

- 1,5 M€ pour financer l'opération mille pas, dont les loyers permettront de couvrir l'annuié ;
- 1,8 M€ qui pourront être retranchés lors du vote du budget supplémentaire, correspondant au résultat estimé disponible au CA 2018 ;
- 2 M € d'emprunt d'équilibre pour les investissements 2019. Une vigilance particulière sera apportée en cours d'exercice 2019 afin que l'emprunt contracté pour le CA ne dépasse pas le niveau de désendettement constaté, soit 1,25 M€ (taux de réalisation des investissements à 100 % rarement atteint)

## LES BUDGETS ANNEXES

### 1 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018	BP 2019	Evolution
<b>Dépenses</b>	<b>586 786</b>	<b>582 400</b>	<b>-4 386</b>
Charges à caractère général	301 820	296 800	-5 020
Autres charges de gestion courante	500	0	-500
Charges financières	76 166	72 500	-3 666
Dépenses d'ordre	162 200	150 000	-12 200
<b>Recettes - dépenses = virement</b>	<b>46 100</b>	<b>63 100</b>	<b>17 000</b>
<b>Recettes</b>	<b>586 786</b>	<b>582 400</b>	<b>-4 386</b>
Prestations et ventes	339 800	351 000	11 200
Subvention d'exploitation produit de gestion courante	164 667	160 000	-4 667
	48 019	47 400	-619
Recettes exceptionnelles	11 000	0	-11 000
Recettes d'ordre	23 300	24 000	700

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2018	BP 2019	Evolution
<b>Dépenses</b>	<b>208 800</b>	<b>252 000</b>	<b>43 200</b>
Emprunts	175 500	188 000	12 500
Travaux sur la structure	10 000	40 000	30 000
Opérations d'ordre	23 300	24 000	700
<b>Recettes</b>	<b>208 800</b>	<b>252 000</b>	<b>43 200</b>
Opérations d'ordre	162 200	150 000	-12 200
Emprunt	500	38 900	38 400
<b>Virement</b>	<b>46 100</b>	<b>63 100</b>	<b>17 000</b>

L'ensemble des parkings clos payants sont à suivre dans un budget spécifique (assujetti à TVA, selon la nomenclature comptable M4 dédiée aux Services Publics Industriels et Commerciaux).

Le budget enregistre donc les mouvements financiers liés aux parkings suivants :

- Tisserands ;
- Tardy ;
- Porte de la Buisse ;
- Guillon.

En fonctionnement, ce budget enregistre donc les prestations liées à la gestion des parkings et les recettes de tarification (hausse de 11 200€).

Les efforts de gestion engagés sur les dépenses contribuent à l'amélioration de l'équilibre du budget pour l'exercice 2019.

Bien que cet équilibre s'améliore, il n'en demeure pas moins contraint du fait de l'encours de dette existant puisque l'annuité 2019 s'élève à 260 500€.

À terme, l'élargissement du périmètre et les recettes supplémentaires générées devraient permettre une diminution de la subvention d'équilibre du budget principal qui s'élève à 160 000€, soit -4 667 k€ par rapport au BP 2018.

Libellé	BP 2018	BP 2019
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	302 320	296 800
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	552 486	558 400
<b>Épargne de gestion</b>	<b>250 166</b>	<b>261 600</b>
Intérêts de la dette	76 166	72 500
<b>Épargne brute</b>	<b>174 000</b>	<b>189 100</b>
Capital de la dette ( sans frais de renégociation d'emprunts)	175 500	188 000
<b>Épargne nette</b>	<b>-1 500</b>	<b>1 100</b>
Encours de dette	2 360 179	2 175 738
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>13,56</b>	<b>11,51</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>31%</b>	<b>34%</b>

## 2 BUDGET CUISINE CENTRALE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018	BP 2019	Evolution
<b>Dépenses</b>	<b>716 000</b>	<b>726 549</b>	<b>10 549</b>
Charges à caractère général	432 604	433 869	1 265
Masse salariale	244 941	257 080	12 139
Autres charges de gestion courante	0	0	0
Autres	15 100	18 000	2 900
Charges financières	0	0	0
Dépenses d'ordre	14 500	17 600	3 100
<b>virement</b>	<b>8 855</b>	<b>0</b>	<b>-8 855</b>
<b>Recettes</b>	<b>716 000</b>	<b>750 218</b>	<b>34 218</b>
Vente de repas	715 000	750 218	35 218
FCTVA	1 000	0	-1 000

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2018	BP 2019	Evolution
<b>Dépenses</b>	<b>23 955</b>	<b>18 600</b>	<b>-5 355</b>
Achat de matériels	15 000	18 600	3 600
Autres	6 000	0	-6 000
Travaux sur la structure	2 955	0	-2 955
<b>Recettes</b>	<b>23 955</b>	<b>18 600</b>	<b>-5 355</b>
FCTVA	600	1 000	400
Opérations d'ordre	14 500	17 600	3 100
Emprunt	0	0	0
<b>Virement</b>	<b>8 855</b>	<b>0</b>	<b>-8 855</b>

La structure de ce budget évolue peu.

La hausse des dépenses de fonctionnement, liée principalement à la hausse de la masse salariale, est fléchée sur la rémunération d'agents non titulaires (+17K€) ainsi que sur les cotisations diverses (URSSAF, caisse de retraite...). Cette évolution est largement absorbée par une hausse de la vente des repas (+35 218€).

**Pour rappel, il est intégré depuis 2017 un reversement au budget principal de la commune pour les frais de gestion de la cuisine : en effet, les finances, les ressources humaines et certaines missions administratives sont assurées par le budget principal.**

Les dépenses d'investissement correspondent à du renouvellement de matériel (changement des armoires frigorifiques) et sont autofinancées.

### 3 BUDGET POMPES FUNÈBRES

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Evolution
<b>Dépenses</b>	<b>921 661</b>	<b>891 100</b>	<b>907 818</b>	<b>16 718</b>
Charges à caractère général	406 551	394 508	399 812	5 304
Masse salariale	435 910	424 692	442 156	17 464
Autres charges de gestion courante	8 100	100	850	750
Charges financières	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	67 600	68 300	60 000	-8 300
Charges exceptionnelles	3 500	3 500	5 000	1 500
<b>Recettes</b>	<b>921 661</b>	<b>891 100</b>	<b>907 818</b>	<b>16 718</b>
Prestations et ventes	916 011	891 000	902 818	11 818
atténuation de charges	3 250	0	5 000	5 000
produit de gestion courante	0	0	0	0
Recettes exceptionnelles	0	100	0	-100

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Evolution
<b>Dépenses</b>	<b>67 600</b>	<b>68 300</b>	<b>60 000</b>	<b>-8 300</b>
Achats de logiciels	0	10 000	20 000	10 000
Achat de matériels	50 000	43 000	18 000	-25 000
Travaux sur la structure	15 200	15 300	22 000	6 700
Opérations d'ordre	2 400	0	0	0
<b>Recettes</b>	<b>67 600</b>	<b>68 300</b>	<b>60 000</b>	<b>-8 300</b>
Opérations d'ordre	67 600	68 300	60 000	-8 300
Emprunt	0	0	0	0

La structure de ce budget évolue peu.

Les dépenses de fonctionnement spécifiques à l'activité repartent légèrement à la hausse après une baisse au budget primitif 2018. Ces dépenses sont intégralement refacturées, les recettes sont donc également en hausse. La masse salariale augmente quant à elle sur la rémunération des agents (+13K€) et sur les cotisations URSSAF, en partie compensée par la perception d'atténuations de charges (5K€).

En investissement il s'agit de matériel spécifique (évolution du logiciel, mobilier de cérémonie) et de travaux de mise en accessibilité. Ces dépenses sont entièrement autofinancées.

## ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

### Structure de la dette

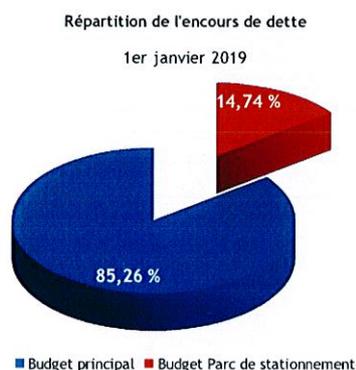
Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'encours de dette total de la ville s'est élevé à **14 763 780€**, dont **12 588 042€** pour le seul budget principal.

Avec une large majorité de l'encours positionné sur taux fixes, ce dernier est sécurisé.

100 % de l'encours de la ville de Voiron est classée en 1A sur la Charte Gissler, confirmant ainsi sa bonne sécurité.

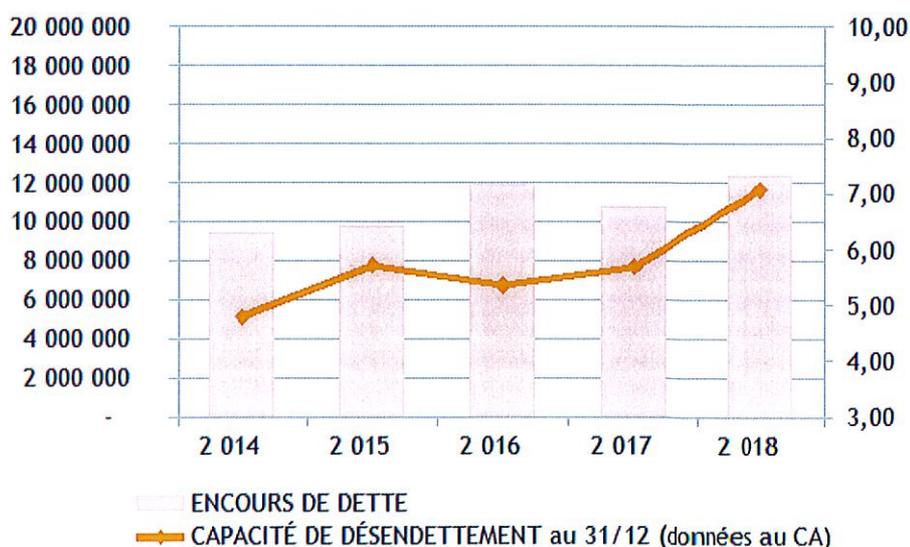
Les banques mutualistes sont les deux principaux prêteurs de la ville de Voiron :

- La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes avec 45.65 % de l'encours consolidé
- Le Crédit agricole Sud Rhône-Alpes, via la filiale de marché du Crédit agricole (CACIB), pour 30.53% de l'encours.



### Décomposition de l'encours et de l'annuité par budget

Pour rappel, l'encours a évolué de la manière suivante depuis le début du mandat :



Pour l'exercice 2019, le détail de l'encours et de son amortissement par budget est le suivant :

	Encours 01/01/2019	Capital amorti	Intérêts
Budget principal	12 588 043	1 245 000	180 000
Budget parcs stationnement	2 175 738	200 000	72 000

L'emprunt d'équilibre de l'exercice 2019 est estimé à 5 270 000€. Ce montant intègre :

- 1 500 000€ sur Mille pas, dont l'annuité sera intégralement couverte par les loyers perçus ;
- 1 800 000€ de reprise de résultat projetée au compte administratif

Soit un emprunt d'équilibre réel ramené à environ 2M€. **Une vigilance particulière sera apportée en cours d'exercice 2019 afin que l'emprunt réellement contracté pour le CA ne dépasse pas le niveau de désendettement constaté, soit 1,25 M€.**

Aussi, en tenant compte de ces hypothèses, au 31 décembre 2019 l'encours consolidé de la ville de Voiron s'élèverait à **15M€ contre 14,7 M€ au 31/12/2018.**